

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Pauvreté, exclusion et aide sociale

Élections 2018 - Pénurie de main-d'œuvre ? 122 600 personnes prêtes à travailler, risquent l'itinérance

Montréal, le 24 septembre 2018 – Le 1^{er} octobre, les Québécois éliront le prochain gouvernement. Mais comment faire un choix éclairé quand l'un des plus importants enjeux est à peine abordé par les candidats ? La lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale sont les grandes absentes du débat politique.

Il y a urgence ! Au Québec, 122 600 bénéficiaires d'aide sociale sans contrainte à l'emploi* (1,5 % des Québécois.es), dont plus de 51 000 dans la seule ville de Montréal (2,6 % des Montréalais.es), sont éloignées du marché du travail pour des raisons diverses. Avec un revenu moyen annuel de 9816 \$ (le seuil de pauvreté est fixé à 18 012\$ au Québec**), ils n'attendent qu'une opportunité pour retourner progressivement vers un emploi et prétendre à un revenu stable qui commence souvent par des emplois ponctuels, journaliers.

Pendant ce temps, les candidats, tous partis confondus, parlent d'une pénurie de main-d'œuvre sans précédent au Québec sans jamais aider ou encourager les employeurs à piocher dans ce bassin de 122 600 employés disponibles.

Des actions concrètes pour des engagements clairs !

L'Itinéraire, la Société de Développement Social, le Groupe Information Travail, Le Sac à dos, Mouvement pour l'insertion et la réintégration en emploi et la Coopérative de solidarité les Valoristes unissent leur voix pour mettre de l'avant un enjeu essentiel de la réinsertion des bénéficiaires d'aide sociale : l'emploi, tandis que la position des différents partis dans le domaine de l'employabilité et de l'insertion socioprofessionnelle des personnes vulnérables n'a jamais été clairement présentée, nous, six organismes cosignataires, proposons au prochain gouvernement des solutions pour des engagements clairs :

- 1) **Abolir ou réviser la Loi 70.** Coup de bâton aux bénéficiaires d'aide sociale, cette loi les enfonce un peu plus dans la précarité en diminuant leur prestation.
- 2) **Rehausser les 200 \$ supplémentaires** que les prestataires de l'aide sociale sans contrainte à l'emploi qui participent à un programme de réinsertion avec des organismes communautaires peuvent se faire chaque mois
- 3) **Consulter les organismes communautaires** pour la création de programmes d'employabilité destinés aux bénéficiaires d'aide sociale afin de combler, en priorité, les postes des secteurs frappés par la pénurie de main-d'œuvre.



Des mesures contre-productives

Ce n'est pas un choix que de (sur)vivre avec 818 \$ par mois* (prestation d'aide sociale moyenne), c'est un dernier recours. Mais limiter à 200 \$ le revenu maximal possible pour les bénéficiaires d'aide sociale les décourage tout bonnement de se trouver un emploi.

« Plusieurs mesures de l'aide sociale me pénalisent, se décourage Simon Jacques, camelot à L'Itinéraire. Je veux m'en sortir, j'entreprends des démarches, j'adhère à un programme pour un retour vers le marché de l'emploi, mais les restrictions de l'aide sociale m'incitent à y demeurer. Pas facile de progresser avec l'aide sociale. Si je gagne plus de 200 \$ permis, on me le retire ! »

L'expertise des organismes de terrain négligée

Alors que le gouvernement élu devrait miser sur l'expertise des organismes pour établir ses programmes, la question du financement est une fois de plus au cœur des préoccupations. L'aide aux organismes communautaires ne devrait pas être considérée comme une dépense, mais plutôt comme un investissement indispensable pour une société saine.

-30-

Sources :

*selon le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

**selon la mesure du panier de consommation (MPC)

Information et demande d'entrevue :

Luc Desjardins, directeur général, L'Itinéraire

luc.desjardins@itineraire.ca

Tél.: 514 597-0238 poste 228

Cel.: 514-235-7871

Emile Roux, directeur général, Société de Développement Social

emile.roux@courtier.social

Tél.: 514 312-7344 poste 201

Cel.: 514-560-3978

